

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 4 novembre 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer
- 4.2 Autorisation de signature d'un document dans le dossier du 108, rue Dumoulin
- 4.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 4.4 Nomination du maire-suppléant pour les trois prochains mois
- 4.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 4.6 Adoption du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal
- 4.7 Demande d'appui financier de la FADOQ Arthabaska
- 4.8 Appui à la MRC d'Arthabaska dans la demande MADA-MRC volet 2

5. LÉGISLATION

- 5.1 Adoption définitive du règlement 063-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 003-2013

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Adhésion annuelle au Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ)
- 6.2 Adhésion annuelle à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA)
- 6.3 Dépôt et adoption du Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska
- 6.4 Mesures d'urgence - Dépôt d'une soumission pour un interrupteur manuel au garage municipal

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Drainage des 1re et 2e avenues - Décompte progressif # 4 et réception définitive des ouvrages
- 7.2 Projet Communauté bleue
- 7.3 Exemption de taxer un montant supplémentaire relatif à l'entretien du Ruisseau Noir, branches 20, 21 et 22

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Dépôt et adoption des permis du mois d'octobre
- 8.2 Demande supplémentaire pour l'aménagement du stationnement du 378, avenue Pie X
- 8.3 Autorisation de paiement à la MRC pour le projet régional de la fibre optique 2018-2019

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-433

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-434

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-11-435

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2019 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 16 pages et totalisant un montant de **270 886,39 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2019 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **270 886,39 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 octobre 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-436

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DOCUMENT DANS LE DOSSIER DU 108, RUE DUMOULIN

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'un document doit être signé par le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière et le propriétaire du 108, rue Dumoulin concernant un usage d'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit document ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document pour le dossier du 108, rue Dumoulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires.

2019-11-437

NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un maire suppléant pour les trois prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseiller Réjean Arsenault soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois, soit du 5 novembre 2019 au 3 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-438

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de déterminer, comme à chaque année, les dates de fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-439

ADOPTION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le calendrier reproduit ci-bas concernant les séances ordinaires 2020 du conseil municipal soit adopté tel que déposé:

| SÉANCES à 19 h 30 |
|----------------------------------|
| Lundi 13 janvier |
| Lundi 3 février |
| Lundi 2 mars |
| Lundi 6 avril |
| Lundi 4 mai |
| Lundi 1^{er} juin |
| Lundi 6 juillet |
| Lundi 10 août |
| Mardi 8 septembre |
| Lundi 5 octobre |
| Lundi 2 novembre |
| Lundi 7 décembre |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-440

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FADOQ ARTHABASKA

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui financier du Cercle de la Joie - FADOQ Arthabaska pour le souper des Fêtes du 8 décembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil accepte de verser une aide financière de **100 \$** au Cercle de la Joie - FADOQ Arthabaska pour le souper des Fêtes 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-441

**APPUI À LA MRC D'ARTHABASKA DANS LA DEMANDE MADA-MRC
VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska sollicite l'appui de la municipalité pour sa demande MADA- MRC volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska n'a pas adhéré à la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) par manque de participation de citoyens bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, n'étant pas une municipalité participante à la démarche MADA, s'abstienne de donner son appui dans le volet 2 MADA-MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-442

ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 063-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 003-2013

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Diane L. Gagnon a donné un avis de motion lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 concernant le projet de règlement 063-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 003-2013 et que le premier projet a été adopté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 063-2019 consiste à :

- Permettre une densité d'occupation du sol de 40 % plutôt que 30 % pour les usages des sous-groupes commerciaux « Détail, service de voisinage 9C1) » et « Détail et service léger (C2) » à l'intérieur de la zone C3.

CONSIDÉRANT QU'un avis public concernant l'assemblée publique de consultation a été diffusé et publié le 22 septembre 2019, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été formulée lors de l'assemblée publique du 7 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été dûment publié en vertu de l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'aucune demande n'a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil procède à l'adoption définitive du règlement numéro 063-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-443

ADHÉSION ANNUELLE AU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC (SIUCQ)

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'adhésion annuelle 2020 du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska, au même taux que 2019, soit au montant de **1,10 \$** par habitant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-444

**ADHÉSION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX
D'ARTHABASKA (SPAA)**

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska en renouvelant les services offerts au coût de **2,08 \$** par habitant du territoire de la municipalité. La population étant calculée en vertu du Décret sur la population 2019 soit pour 3 078 habitants.

QUE ladite entente sera effective à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-445

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE Katherine Beaudoin soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-446

MESURES D'URGENCE - DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR UN INTERRUPTEUR MANUEL AU GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil ne procède pas aux travaux d'installation d'un interrupteur de transfert 200 ampères au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-447

DRAINAGE DES 1RE ET 2E AVENUES - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des documents soumis par Carl Jutras, ingénieur de la firme EXP, concernant le décompte provisoire # 4 et de la réception définitive des ouvrages pour le projet de drainage des 1re et 2e avenues réalisé en 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve le décompte progressif # 4 au montant de **35 646,18 \$** et la réception définitive des ouvrages pour le projet de drainage des 1re et 2e avenues.

QUE le conseil mandate et autorise à directrice générale et secrétaire trésorière à procéder au paiement final à l'entreprise Sablière de Warwick et à signer tout document nécessaire pour le décompte progressif et la réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-448

PROJET COMMUNAUTÉ BLEUE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet « Communauté bleue » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil n'entreprenne pas les démarches pour devenir une « Communauté bleue » puisque son réseau d'eau potable public ne couvre pas un grand territoire dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-449

EXEMPTION DE TAXER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE RELATIF À L'ENTRETIEN DU RUISSEAU NOIR, BRANCHES 20, 21 ET 22

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un ajustement de facturation concernant les travaux effectués en 2018 dans la branche 20 du Ruisseau noir ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à taxer au propriétaire riverain est de 0,24 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise exceptionnellement la directrice générale et secrétaire-trésorière à ne pas taxer le propriétaire riverain à qui le frais de 0,24 \$ est applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-450

DÉPÔT ET ADOPTION DES PERMIS DU MOIS D'OCTOBRE

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la liste des permis du mois d'octobre 2019 soit déposée, pour un total de 11 permis et une valeur des travaux de 106 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-451

DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU 378, AVENUE PIE X

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 378, avenue Pie X a déposé une nouvelle demande relative à l'utilisation d'une partie de l'emprise municipale à des fins de stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé le plan déposé par le propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil n'approuve pas la demande telle que déposée.

QUE le propriétaire soit rencontré afin de soumettre des alternatives à l'aménagement du futur stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-452

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC POUR LE PROJET RÉGIONAL DE LA FIBRE OPTIQUE 2018-2019

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture de la MRC d'Arthabaska relative aux frais du projet régional de la fibre optique 2018-2019 au montant de 4 626,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-11-453

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu que la séance soit levée à 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.